

**ARRETE PORTANT CREATION
D'UN ARRET DE BUS SCOLAIRE**

Face école Ebersborn, Rue de Nancy 57730 VALMONT

N° 2022/09-PM-009

A compter du 27 septembre 2022

Monsieur le Maire de Valmont,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-1 ;

VU le code de la route.

VU la création d'une nouvelle ligne de bus scolaire desservant l'école Ebersborn, rue de Nancy à VALMONT

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du 27 septembre 2022, il sera instauré un arrêt de bus scolaire à face à l'école maternelle Ebersborn, rue de Nancy 57730 VALMONT.

ARTICLE 2 : Le stationnement et l'arrêt y seront interdits à tous autres véhicules que ceux affectés aux transports en commun.

ARTICLE 3 : Une signalisation verticale et horizontale, conforme à la réglementation, est implantée et visible des usagers.

ARTICLE 4 : L'arrêt et le stationnement sont également interdits de part et d'autre de cet arrêt de bus, au niveau des trottoirs matérialisés par de la peinture jaune.

ARTICLE 5 : Les services de la Gendarmerie Nationale et de la Police Municipale seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie Nationale, à la Police Municipale, au responsable des services techniques de la commune de VALMONT, et affiché à la Mairie de la commune de Valmont.

Valmont, le 26/09/2022
Le Maire,
Salvatore COSCARELLA

